

DEPARTEMENT

PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT

ARRAS

CANTON

ARRAS-2

COMMUNE

ATHIES

**N°2022.009**

OBJET :

**Rue d'Arras et Grand  
rue  
ETUDES DE SOL**

## COMMUNE D'ATHIES

Le Maire de la Commune d'ATHIES,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L2213.1

VU le Code de la route et notamment les articles R411-25, R411-8 et R413-1

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 deuxième partie, signalisation de danger- livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription – livre1, huitième partie, signalisation temporaire

VU la demande présentée par Monsieur Quentin Dacquin – GEOTECHNIQUE SAINT VENANT – route de saint Floris – 62350 SAIN VENANT-

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le bon déroulement de travaux de sondages géotechniques ponctuels pour futurs travaux de canalisation diverses.

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter la circulation et assurer la sécurité

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : A compter du **26 JANVIER 2022** et jusqu'au **jeudi 24 février 2022 inclus**, les travaux dans la **rue d'Arras (une partie D42)** et de la **grand rue (D 37)** sous réserve de l'avis du **Département 62** fera l'objet de **sondages géotechniques ponctuels de 6 cm de diamètre** sont soumis aux prescriptions ci-dessous :

- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds sont interdits

Article 2 : les panneaux de signalisation règlementaire seront posés par les soins et aux frais de l'Entreprise en charge de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielles sur la signalisation routière.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le commandant de Gendarmerie, le secrétaire de Mairie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera envoyée au Commandant de Gendarmerie et à **l'Entreprise GEOTECHNIQUE de Saint Venant.**



ATHIES, le 26 janvier 2022

Le Maire-Adjoint,

Guillaume LEFEBVRE